



Harcèlement moral - abandon de poste

Par **maya23**, le **17/04/2009** à **22:43**

Bonjour,

je subis un harcèlement moral de la part de mon employeur; comme il l'a déjà fait avec d'autres employés il souhaite que je démissionne.

c'est par peur et à contre cœur que j'ai dû faire un abandon de poste depuis déjà 3 semaines et suite à plusieurs arrêts maladie (arrêts maladie sur le conseil de l'inspection du travail). il ne veut toujours pas me licencier et veut faire trainer la situation 5 OU 6 MOIS.

QUE PUIS-JE FAIRE car à la fin du mois je serais sans ressources?

COMMENT L'OBLIGE A ROMPRE LE CONTRAT DE TRAVAIL QUI ME LIE A LUI?

MERCI

Par **Visiteur**, le **18/04/2009** à **08:06**

bonjour,

l'employeur n'est pas obligé de vous licencier pour abandon de poste.. (il n'y a pas de délai.. et peut vous laisser ainsi)

vous dites qu'à la fin du mois vous serez sans ressources ?

n'avez vous pas les indemnités sécurité sociale (si vous êtes en maladie) et le complément de votre employeur (si un an d'ancienneté)

la suite après....